



C.E.P.

Consultant En Patrimoine

FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'entreprise : C.E.P SAS

Adresse : 3 bd de l'Europe – BP 3181 – 68064 Mulhouse Cedex

SIREN : 845 344 464

APE : 6619B

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par Véronique TASQUIN pour mener à bien la mission que vous lui confiez. Ces informations seront conservées durant la durée de l'investissement et seront susceptibles d'être transmises à Tasquin Immobilier, à la Banque, au Notaire ou tout autre intervenant nécessaire à la réalisation de la mission confiée.

Conformément à la loi « Informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et de les faire rectifier en contactant le Service chargé du droit d'accès à l'adresse serviceclient@cep-sas.fr

Dans le cadre de la mission confiée, j'autorise CEP à traiter et à transmettre mes données à caractère personnel

Statuts légaux et autorités de tutelle

C.E.P est immatriculé au Registre Unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finances : ORIAS sous le n° d'immatriculation 190 010 19. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet de l'ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissement Financier) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière indépendante ou non-indépendante au sens de l'art 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseillers Financiers – CIF : ANACOFI-CIF sous le n° d'immatriculation E009110, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers AMF – 17 place de la Bourse – 75082 Paris cedex 02 – www.amf-france.org

IAS (Intermédiaire en Assurances) inscrit dans la catégorie COA (Courtier en Opération d'Assurances ou de Réassurances) contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution ACPR 4 place de Budapest – 75436 Paris Cedex 09 – <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

C.E.P est un intermédiaire de type B.

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) inscrit dans la catégorie COBSP (Courtier en Opération de Banque et en Services de Paiements) contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution ACPR 4 place de Budapest – 75436 Paris Cedex 09 – <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

C.E.P dispose, conformément à la loi et au code de bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances.

RCP souscrite auprès de Matrisk Assurance – 22 rue de la Maison Rouge – 77185 Lognes sous le contrat n° MRCSFGP201901FR0000000031381A00



C.E.P.

Consultant En Patrimoine

FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

	CIF	IAS	IOBSP
Montant des Garanties	600 000 € / sinistre 600 000 € / période d'assurance	2 500 000 € / sinistre 3 000 000 € / période d'assurance	500 000 € / sinistre 800 000 € / période d'assurance

C.E.P s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Crédit Mutuel	Banque	Présentation de clients	Aucune
Suravenir – Vie Plus	Assurance	Convention de courtage /Commercialisation	Commission
Néoliane			
Elois assurance			
SwissLife			
Alptis			
Ageas			
Ecofip	Société de Gestion (CIF)	Convention de distribution/Commercialisation	Commission
Foncia Pierre Gestion			
Tasquin Immobilier	Agence immobilière d'investissement locatif	Recherche de solutions, défiscalisation	Rétrocession de commission

Les noms des autres compagnies partenaires peuvent être communiqués sur simple demande du client

Rémunération du professionnel

Nature	Commission / Honoraire
Assurance - Épargne	Commission de 4 % du montant placé Commission de rétrocession sur encours en UC de 0.5 % à 1 % Commission de rétrocession sur arbitrage des UC de 0.4 % du montant arbitré
Ingénierie Financière	Honoraire de 5% TTC du montant TTC de l'opération
Produits CIF	Commission de 5 % TTC du montant de l'Investissement
Produit Immobilier	1 % HT du prix de l'investissement TTC

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent des frais de gestion au titre de l'accompagnement du client. Une information plus précise sera fournie à sa demande une fois connue les supports choisis.



C.E.P.

Consultant En Patrimoine

FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Dans le cadre d'un conseil en Investissement financier fourni de manière indépendante, votre conseiller s'engage à ne pas percevoir les commissions et à vous les reverser rapidement. Dans le cas d'un conseil en Investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Mode de communication

Flyers, Site internet, Parrainage, Mailing

Traitement des Réclamations

(Articles 325-12-1 du RGAMF et instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13 et 20/11/13)

Modalités de saisine dans l'entreprise :

Pour toute réclamation, votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : C.E.P – 3 bd de l'Europe – BP 3181 – 68064 Mulhouse Cedex

Par Tél au 03 89 56 91 31 – Par mail serviceclient@cep-sas.fr

Traitement des réclamations :

C.E.P s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- 2 mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance particulières dûment justifiées

Saisir un médiateur :

- Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

- Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Médiateur de l'AMF : Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des marchés financiers 17, place de la Bourse 75 082 Paris cedex 02 Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-desaisine.html>

- Médiateur de l'assurance :

La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

- Médiateur IOBSP et Immobilier :

Médiation de la consommation – ANM Conso – 62 rue Tiquetonne – 75002 Paris – Site internet : www.anm-conso/anacofi-iobsp et www.anm-conso/anacofi-immo

Date et Signature

Date et Signature	
Le Client	Le conseiller
Fait à	Fait à
Le	Le
Signature	Signature

C.E.P – Consultant en Patrimoine – 3 Boulevard de l'Europe – BP 3181 – 68064 Mulhouse Cedex – Tel : 03 89 56 91 31 – www.cep-sas.fr - SAS au capital de 1000 € immatriculée au RCS de Mulhouse sous le n° 845344464 – APE : 6619B - Garanties financières et RCP souscrites auprès de Matrisk Assurances – 22 rue de la Maison Rouge – 77185 Lognes, contrat n°MRCSEFGP201901FR0000000031381A00 – Conseiller en investissement financier, enregistré sous le n°E009110 auprès de l'Anacofi CIF, association agréée par l'AMF – N°Orias 19001019 pour les activités de Conseiller en Investissement Financier, Courtier en Assurance, Intermédiaire en Opération de Banque et Service de Paiement. Les activités IAS et IOBSP sont contrôlables par l'ACPR.